

Médecins exerçant en établissement, étudiants infirmiers : de nouvelles aides financières

(Medscape - Philippe Anaton) Les dispositifs d'aides financières pour les médecins exerçant en établissement de santé et subissant une perte d'activité ont été en partie réactivés. Alors que de leur côté, les étudiants infirmiers mobilisés contre la crise Covid vont bénéficier d'une prime hebdomadaire exceptionnelle.

Compenser une nouvelle baisse d'activité

Avec la deuxième vague de Covid-19, et le début d'un deuxième confinement le 30 octobre, les médecins libéraux exerçant en établissement sont de nouveau confrontés à une baisse de leur activité, due à des déprogrammations massives des opérations non urgentes.

« Le Ministre des Solidarités et de la santé et l'Assurance Maladie ont donc souhaité remettre en place un dispositif exceptionnel d'accompagnement économique des médecins confrontés à cette situation », indique un communiqué de l'Assurance maladie^[1]. Ce dispositif couvrira la période du 15 octobre au 30 novembre 2020 et reprend les principes du dispositif d'indemnisation ouvert lors du premier confinement, avec une indemnisation calculée *a posteriori* - dès lors que toutes les informations seront disponibles - et la possibilité de demander une avance dès le mois de décembre 2020.

Il est ouvert à tous les médecins dont l'activité est impactée par les déprogrammations de soins non urgents en établissement de santé... [Lire la

suite]

